



L'Isle-sur-la-Sorgue

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL2026-095 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
35	31	35

L'an deux mille vingt-six, le 22 septembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué 16 septembre 2026, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :

M. Pierre GONZALVEZ, Mme Florence CHAMBON, M. Alain PARENT, Mme Valérie CANILLAS, M. Denis SERRE, M. Ludovic GERMAIN, M. Christophe OUVIER, Mme Chantal ROUBAUD, M. Philippe ROUX, Mme Valérie BASIN, Mme Elisabeth DELACROIX, M. Eric BRUXELLE, Mme Céline DOUSSOT-MOREL, Mme Sabine PLANEILLE, M. Laurent PAILLET, M. Nicolas VALIENTE, Mme Claire CLARETON, M. Alain OUDARD, Mme Nassera FERRADJI, M. David GALERA, Mme Amandine AUDOUARD, Mme Annie MEYNARD, Mme Brigitte BARANDON, M. Nicolas VALIENTE, M. Romain DUFAUD, M. Mathieu BONNET, M. Jamel FATMI, M. François DUCLAUX, M. Roman WIEVIORKA, M. Christian MONTAGARD, Mme Sandra DELAVAL.

Procuration :

M. Gérard GAILLARD à Mme Annie MEYNARD, M. Thierry OLIVIER à Mme Florence CHAMBON, Mme Amélie GHIGO-DIAZ à M. Mathieu BONNET, M. William COURCINOUX à M. Romain DUFAUD

Secrétaire de Séance : Alain OUDARD

En application de l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs et emplois permanents, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire afférente à ces emplois.

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2313-1, R. 2313-3, R. 2313-8,
- Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 313-1,
- Vu le budget de la commune,
- Vu la délibération DEL2026-083 en date du 30 juin 2026 portant modification du tableau des effectifs,
- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) du 31 août 2026,
- Vu l'avis de la commission fonctionnement de la commune du 14 septembre 2026,

APRÈS en avoir délibéré, DÉCIDE,

(Oppositions : M. Jamel FATMI, M. François DUCLAUX, M. Roman WIEVIORKA, M. Romain DUFAUD, Mme Amélie GHIGO-DIAZ, M. Mathieu BONNET et M. William COURCINOUX)

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une mise à jour du tableau des effectifs par la suppression d'un poste vacant d'adjoint administratif territorial ;

Considérant qu'il y a lieu de créer un emploi permanent à temps complet relevant du grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe afin de permettre le recrutement d'un agent chargé d'assurer les fonctions d'assistant(e) de la Directrice générale des services ;

Article 1 : d'approuver la modification du tableau de l'effectif du personnel territorial à compter du 1^{er} octobre 2026 comme suit :

Nombre de postes créés	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL/semaine
1	Adjoint administratif principal 2ème classe	Temps complet

Nombre de postes supprimés	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL/semaine
1	Adjoint administratif	Temps complet

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 22 septembre 2026

Monsieur OUDARD Alain
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ
Maire



Publiée le 23 septembre 2026